

CHARTRE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT ENEDIS - ENTREPRISES INTERVENANTES

Enedis et ses entreprises partenaires partagent l'ambition d'éradiquer les accidents mortels et graves sur les chantiers postes sources, de réseaux et d'élégage. Portée par chaque dirigeant d'Enedis et chaque chef d'entreprise partenaire, cette charte incarne notre détermination à progresser ensemble en matière de sécurité et de respect de l'environnement, dans un esprit de confiance, de transparence et de partage. Elle est déployée au sein des équipes de travail et appliquée sur le terrain.

Enedis et ses entreprises partenaires s'engagent à appliquer et faire appliquer les règles fondamentales de sécurité par tous les intervenants, intérimaires, locataires, sous-traitants, sur les chantiers. Chaque employeur définit et applique ses propres règles d'or / règles vitales / règles qui sauvent, en cohérence avec les 8 Fondamentaux d'Enedis :

- J'utilise les moyens de protection collective et je porte les EPI adaptés, - Je réfléchis avant d'agir, pour moi et pour les autres (Temps d'Observation Préalable TOP et point d'arrêt),
- Je respecte les 5 opérations de la consignation ; je réalise systématiquement la VAT et l'encadrement MALT/CC,
- Je ne manipule pas mon téléphone au volant et j'adapte ma vitesse à mon environnement,
- Je ne travaille pas sous l'emprise de l'alcool ou de drogues,
- Pour tout travail en hauteur, je priorise les équipements de protection collective. Je vérifie l'intégrité des supports.
- Je suis attentif lors de mes déplacements,
- Lors de toute manutention mécanique, je ne passe jamais sous la charge et je maintiens une distance de sécurité lors de son guidage.

Enedis et ses entreprises partenaires s'engagent sur 5 pratiques à mettre en œuvre pour renforcer la culture sécurité :

- **Le TOP : Analyser les risques, et identifier les mesures de prévention associées lors du début de chantier**, à chaque nouvelle phase d'activité et lors du repli de chantier. Le TOP systématisé et formalisé est une pratique efficace pour s'assurer que tous les intervenants aient conscience des risques et des moyens de prévention à mettre en œuvre. Il permet de sortir de la routine et doit être mis en œuvre à chaque phase importante : au démarrage, à chaque phase et à la fin du chantier.
- **Le « STOP CHANTIER » et le traitement des Points d'Arrêt Sécurité**. Tout intervenant interrompt son activité dès qu'il détecte un aléa qui met en jeu sa sécurité ou celle d'un autre intervenant. Le STOP CHANTIER permet de réévaluer la situation, la corriger si nécessaire, et garantit que les conditions de travail sont sécurisées pour reprendre l'activité. Si nécessaire, le STOP CHANTIER conduit à un Point d'Arrêt Sécurité formalisé auprès d'Enedis : il est traité en commun et sans délai.
- **La fréquence et la qualité des visites terrain**. Les visites prévention sécurité sont un outil puissant pour renforcer la culture sécurité et favoriser la coopération. Des visites conjointes Enedis et Entreprise Partenaire permettent de valoriser les bons comportements et de partager une exigence commune en matière de sécurité sur le chantier. Elles sont indépendantes des visites de contrôle et d'évaluation.
- **L'animation des clubs prévention prestataires**. Les clubs spécialisés par métier permettent de partager les bonnes pratiques, de traiter ensemble les difficultés, et de sensibiliser le plus grand nombre. La gouvernance des clubs est partagée entre les entreprises partenaires et Enedis. Les clubs organisent les actions de sensibilisation sur les risques majeurs et en particulier le risque électrique.
- **Le partage des enseignements des analyses d'événements**. La détection et le partage spontané des Evénements à Haut Potentiel de gravité renforcent la compréhension mutuelle et permettent d'adresser les causes profondes liées aux facteurs organisationnels et humains. Favoriser la transparence est un enjeu essentiel : une erreur remontée spontanément ne donne lieu à aucune sanction.

Cette charte réaffirme par ailleurs les principes suivants :

En matière de santé sécurité comme de respect de l'environnement, nous sommes tous responsables ! Chaque chef d'entreprise est responsable de la protection de ses salariés et de ses intervenants sur ses chantiers : intérimaires, locataires et sous-traitants. Enedis ne se substitue pas aux entreprises dans la gestion des risques mais les accompagne sur le terrain et au travers de la plate-forme « Campus Travaux » en libre accès. Par ailleurs, chacun est attentif aux enjeux liés à l'environnement, au climat et à la préservation des ressources naturelles.

Notre culture de sécurité est collective, basée sur l'exigence, la transparence et la confiance réciproque. Notre valeur commune est la vigilance partagée. Enedis et les entreprises s'engagent à communiquer de manière transparente dès qu'un incident survient, et à en tirer les leçons pour prévenir de futurs risques.

Le management structuré de la sécurité est un levier commun de performance. Enedis contrôle les entreprises et évalue leur gestion de la sécurité. Une note, attribuée de manière continue pendant la durée d'un marché, influence directement les conditions contractuelles. Enedis fait la promotion active de la certification en management de la sécurité (MASE ou équivalent).

Marianne Laigneau

Dominique Neel

Bruno Souchal

Philippe Largeau

Laurent Bizot

Enedis

SERCE

SNER

FNEDT

UNEP

Ludovic Caumont

Entreprise : COQUART. EU

Nom chef d'établissement : COQUART-
CUVILLIER

Signature chef d'établissement :

Jean-François Guilleux

Nom QSE : CANSAGLE

Signature QSE :

Date portage à l'interne : 02/06/25